

Où en est le recours de l'AJUV contre le PLU ?



L'**AJUV** a formé un recours contre le PLU de Juvisy auprès du tribunal administratif de Versailles. Où en est la procédure ?

Le recours formé par l'**AJUV** contre le PLU de Juvisy avance très lentement au tribunal Administratif de Versailles, mais il avance.

L'avocate spécialisée dans le droit de l'urbanisme que nous avons engagée pour mener cette procédure lourde et complexe vient de terminer son dernier mémoire de réponse à l'Établissement Public (EPT12) qui se substitue à la commune de Juvisy dans cette affaire. En effet, si le PLU a été entièrement écrit et voulu par la majorité municipale, il a été règlementairement voté au conseil de l'EPT 12, sans même une présentation au Conseil municipal de Juvisy.

Ce que nous pouvons en retenir : le jugement portera sur la forme plus que sur le fond. Notre recours n'est pas suspensif ; les constructions peuvent donc continuer. C'est ainsi que les alentours de la gare vont encore voir disparaître de nombreux pavillons cet été et que des projets démesurés de construction se poursuivent tambour battant. Vous pouvez lire à ce sujet : [En septembre les immeubles poussent comme des champignons à Juvisy](#) en septembre 2017 ou [Premier effet du PLU, la démolition de maisons au centre](#) en février 2017 ou encore [Le point sur l'immeuble Kaufman and Broad sur la N7](#) en mars 2018.

L'EPT 12 nous demande 3000 € de frais de tribunal. Il s'agit d'une demande de nature « politique » qui vise à mettre l'**AJUV** en difficulté financière. Or l'**AJUV** a pour seules ressources les cotisations de ses adhérents et des dons, sans subventions publiques ni financements de la part des partis politiques.

Le jugement final du Tribunal Administratif doit avoir lieu en octobre, notre avocate reste confiante.

L'**AJUV** reste mobilisée pour suivre le dossier.

Sur le recours contre le PLU, vous pouvez lire sur notre site : [Un PLU qui nuit à Juvisy, l'AJUV l'attaque en justice](#) en février 2017

Beaucoup de rumeurs sur les questions scolaires



Beaucoup de rumeurs circulent actuellement concernant les écoles, par exemple l'école Tomi Ungerer du quartier Seine, une école qui serait trop petite. Cela masque surtout une complète négligence de la Ville concernant la scolarisation des petits Juvisiens.

L'école intercommunale (Juvisy – Athis-Mons) Tomi Ungerer comporte 14 classes, avec la possibilité prévue dès le départ de passer à 16 classes si nécessaire.

Actuellement elle est occupée à moitié à cause d'un désaccord entre Athis-Mons et Juvisy. En effet, les deux maires, qui appartiennent à la même famille politique (les Républicains) se chamaillent. Cette querelle a eu pour conséquence de supprimer l'espace associatif à La Fontaine car la majorité municipale de Juvisy a ré-ouvert cette école. Est-ce une bonne gestion ? Il est plus simple de prétendre que l'école est trop petite...

Les nuages s'accumulent pour les parents du quartier Seine, car la mairie fait courir l'information que leurs enfants ne pourront pas accéder au collège Ferdinand Buisson à Juvisy, mais seront répartis dans des collèges des communes avoisinantes. C'est d'autant plus crédible que des places, nombreuses, sont vacantes dans les collèges d'Athis-Mons (Delalande), de Draveil (Delacroix) et de Viry-Châtillon (Olivier de Serres et Les Sablons). Et que fait la mairie ? rien (voir notre article [La surcharge du collège Buisson](#)), elle laisse vendre des terrains et pousse à la construction de toujours plus d'immeubles.

Plus généralement, **la Ville n'assume pas ses responsabilités**. Par exemple, concernant le plan numérique visant à équiper les écoles, le matériel a été livré mais il dort dans des cartons. Sans vergogne, l'adjointe à l'éducation rejette la faute sur l'EPT12 (Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre), masquant la responsabilité municipale en termes d'équipement des écoles.

Le seul constat solide, c'est la désinvolture avec laquelle le maire de Juvisy gère la scolarité des enfants dans les écoles publiques.

L'**AJUV** sera au côté des parents pour que nos enfants accèdent aux équipements scolaires publics et elle demande de rouvrir rapidement et sérieusement le dossier d'agrandissement du collège Buisson pour s'opposer à la dispersion des élèves juvisiens.

Pourquoi la Ville ne fait-elle rien contre la fermeture de l'hôpital ?



La fermeture de l'hôpital de Juvisy se poursuit, et avec elle la disparition des services d'urgence. L'**AJUV** se mobilise, aux côtés d'autres associations, pour que notre territoire ne soit pas privé d'un équipement de santé indispensable. L'**AJUV** a écrit au maire, pour défendre une solution qui empêcherait la fermeture de l'hôpital, elle n'a toujours pas reçu de réponse. **Le sujet ne présente donc aucun intérêt ?**

La fermeture de l'hôpital de Juvisy a été décidée **pour pouvoir vendre les terrains de cet hôpital, situés en plein centre-ville, afin de financer le nouvel hôpital du Plateau de Saclay**. L'**AJUV** ne s'oppose pas à la construction de cet hôpital de haut niveau, dont tout le Nord-Essonne bénéficierait pour les soins de pointe. Mais pas au prix de la fermeture de notre hôpital de proximité.

Or la solution existe : **faire baisser la valeur des terrains de l'hôpital de Juvisy**, pour que leur vente ne présente plus d'intérêt. Il suffit pour cela de modifier le PLU, une modification à laquelle l'**AJUV** serait pleinement favorable. Elle s'est engagée publiquement et par écrit à soutenir cette modification du règlement d'urbanisme.

En effet, il est possible de **passer cette zone de UCV1a à UR1, c'est-à-dire de la construction d'immeubles de quatre étages à celle de maisons**. La baisse des droits à construire entraînant automatiquement la baisse du prix des terrains, il s'agit là d'un moyen de pression efficace.

Pourquoi le maire de Juvisy n'entame-t-il pas d'urgence cette révision du PLU ? Pourquoi ne répond-il même pas à nos courriers ? Pourquoi se contente-t-il d'une motion a minima en conseil municipal ?

La situation est pourtant marquée du sceau de l'urgence, puisque la fermeture de l'hôpital de Juvisy est prévue pour 2020. Nous vous appelons également à signer la pétition en ligne contre cette fermeture : [Lien vers la pétition sur Change.org](#)

D'autres articles sur notre site traitent de ce même thème de la santé :

- [Maintenir l'hôpital de Juvisy en mars 2018](#)
- [Que demande l'AJUV concernant l'hôpital de Juvisy ? en février 2017](#)

- [Quel avenir pour la santé à Juvisy ? en février 2017](#)
- [Une pétition contre la fermeture de l'hôpital de Juvisy en décembre 2016](#)

Partager



La surcharge du collège Buisson



Si la rentrée scolaire pourra se faire dans des conditions correctes en septembre 2018, en revanche, le nombre d'élèves du collège Buisson deviendra trop important à la rentrée 2019. C'est évidemment lié à la construction effrénée de nouveaux logements à Juvisy, sans que les services publics suivent. La majorité municipale offre de fausses solutions, l'**AJUV** vous informe.

Le collège Ferdinand Buisson a déjà quasiment atteint sa capacité d'accueil maximale. A la rentrée 2018, les locaux seront justes assez grands pour accueillir tous les élèves. **A la rentrée de septembre 2019**, en revanche, le nombre d'élèves voulant s'inscrire sera supérieur au nombre de places disponibles.

La majorité municipale, qui n'a pas anticipé la hausse du nombre d'élèves (« on bétonne, puis on s'étonne... »), alors que l'**AJUV** avait alerté concernant le manque de services publics face à une hausse de la population liée au PLU, propose des fausses solutions.

Fausse solution numéro 1 – Construire de nouvelles salles de classe. Non seulement ces salles sont trop petites pour accueillir une classe complète – elles ne pourront donc servir que pour des demi-groupes, et pas en sciences – mais cela ne résout par le problème de la demi-pension. Ce problème de cantine avait été réglé en adoptant un système de double service, mais cela ne pourra pas suffire à absorber encore de nouveaux élèves. A part si on estime qu'être 28 dans une salle prévue pour 20 et déjeuner en quinze minutes sont les conditions de la réussite scolaire de tous.

Fausse solution numéro 2 – La construction d'un nouveau collège Juvisy-Viry. C'est complètement mensonger et soit les élus de Juvisy et de Viry-Châtillon le savent et se moquent de nous, soit ils sont complètement incompétents. Les collèges Les Sablons et Olivier de Serres de Viry comptent des dizaines de places vacantes (à la différence du collège Esclangon, arrivé à saturation). Qui serait assez fou pour construire un collège dans une ville qui a des places vides ? Il ne sera pas non plus bâti de collège pour une cinquantaine d'élèves juvisiens. C'est donc un leurre.

Vraie solution négligée pour construire encore plus de logements. Une très grande parcelle, de 1070 m², attenante au collège a été vendue il y a quelques mois. Elle aurait pu être préemptée, pour agrandir le collège Buisson et créer les places qui y manquent. Mais non ! Cela aurait fait des immeubles en moins. Cette grande parcelle, très bien située et d'un seul tenant, a donc été laissée aux promoteurs.



En rouge, la parcelle attenante au collège – vue serrée



En rouge, la parcelle attenante au collège – vue serrée

Solution qui sera proposée – scolariser les élèves du quartier Seine au sein du collège Delacroix de Draveil.

L'**AJUV** dénonce les fausses solutions et elle refuse que les élèves de Juvisy soient éparpillés au gré des redécoupages de sectorisation. Le collège Ferdinand Buisson, avec sa diversité, sa mixité sociale et son dynamisme, est un creuset commun pour tous les enfants et adolescents de la ville. Juvisy est fractionnée par les réseaux de transports (lignes de RER et RD7), le collège réunit la jeunesse.

Nous demandons que la mairie prenne ses responsabilités, qu'elle cesse de mentir à ce sujet et qu'elle trouve une solution pour accroître la capacité d'accueil du collège, sans dégrader les conditions d'apprentissage des élèves.

Les articles de notre site sur le même thème :

- [en septembre 2017 – Une rentrée scolaire 2017 difficile](#)
- [en mai 2017 – Un nouvel effet du PLU, le collège Buisson en sureffectif](#)

Une coûteuse confusion sur le stationnement



L'**AJUV** est attachée au respect de la loi et opposée au stationnement anarchique et dangereux, qui doit rester pénalisé. Elle déplore également le stationnement de voitures-ventouses qui empêchent la rotation des véhicules indispensable à l'activité des commerces et à l'accès aux services. Mais le plan de stationnement présenté par la majorité municipale nous plonge dans la perplexité.

La loi MAPTAM, qui concerne 800 communes françaises, supprime l'ancienne amende de première classe pour stationnement non payé (qui était de 17€) et la remplace par le FPS (forfait post-stationnement) fixé librement par les villes. La ville de Juvisy a adopté ce nouveau système, respectant la loi, mais dans une confusion complète. Tout d'abord, **pourquoi la Ville a-t-elle choisi la somme considérable de 50€ en cas de dépassement** ? Autant pénaliser le stationnement abusif nous paraît légitime, autant faire payer 50€ une étourderie ou un contretemps – comme une attente longue et imprévue pour consulter un spécialiste – nous paraît excessif.

Le nouveau plan de stationnement est par ailleurs incompréhensible, avec **une communication anarchique et contradictoire**. La comparaison entre la délibération

votée en Conseil municipal et les plans diffusés dans le journal municipal *Juvisy Grand Paris* fait apparaître par exemple des différences : certaines rues changent mystérieusement de statut et de tarification. Les horaires du stationnement payant sont-ils de 8h00 à 19h00 ou de 9h00 à 18h00 comme auparavant ? Impossible de le comprendre. En cas d'un dépassement d'un quart d'heure, le propriétaire du véhicule doit-il payer 35€ ou 50€ de FPS ? Et pourquoi avoir choisi des montants aussi élevés ? Pourquoi la demi-heure gratuite, qui soutient un commerce de centre-ville déjà en difficulté a-t-elle été supprimée alors que rien dans la loi n'y oblige la ville ?

Nous déplorons également **la disparition de la demi-heure gratuite** qui avait été instaurée pour soutenir les commerçants du centre-ville. Sa durée permet de faire ses emplettes, sans pour autant bloquer une place trop longtemps. Elle permet également aux commerces de centre-ville de lutter à armes moins inégales avec les grands centres commerciaux qui offrent des parkings gratuits aux acheteurs.

Enfin, l'**AJUV** s'étonne de **l'absence de renouvellement des horodateurs**. Il existe des systèmes plus récents – dont sont déjà équipées de nombreuses villes en France – qui permettent de payer avec des pièces, une carte de crédit ou un smartphone et de verbaliser à moindre coût les contrevenants. Pourquoi le remplacement des horodateurs vétustes n'a-t-il pas été envisagé ? S'il s'agissait de compliquer la vie des habitants – du Plateau par exemple – qui n'ont pas d'autre choix que l'automobile pour bénéficier des services du centre, la Ville ne s'y prendrait pas autrement.

L'**AJUV** demande dès lors que les règles soient énoncées clairement, en conformité avec la délibération votée en Conseil municipal, que le montant faramineux du FPS soit ré-examiné, que la demi-heure gratuite soit rétablie et que la Ville s'équipe d'un matériel correct.

Sur le stationnement, d'autres articles sur notre site :

- [Juvisy un immense parking ?](#) en octobre 2017
- [Un espace vert en moins, un parking en plus](#) en septembre 2017